

ATLAS

DES PAYSAGES DE LA HAUTE-NORMANDIE

PLAQUETTE DE PRÉSENTATION DE L'ATLAS





L'Avre à Nonancourt.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	p 5
Pourquoi un atlas des paysages de la Haute-Normandie ?	p 7
Comment s'organise le contenu de l'atlas ?	p 13
Quels sont les intérêts et les limites de l'atlas ?	p 15
LE CONTENU DE L'ATLAS DES PAYSAGES	p 19
Partie 1 : Connaître	
1. Aperçu général : les grands ensembles paysagers de la Haute-Normandie	p 21
2. Aperçu détaillé : les unités de paysage de la Haute-Normandie	p 23
3. Une unité de paysage	p 27
Partie 2 : Comprendre et agir	p 33
1. Les fondements naturels et humains des paysages de la Haute-Normandie	p 34
2. Les fondements culturels des paysages de la Haute-Normandie	p 36
3. Les valeurs paysagères-clefs de la Haute-Normandie	p 38
4. Les dynamiques d'évolution récentes, en cours	p 40
5. Les orientations et recommandations pour les paysages de la Haute-Normandie	p 42



Clos-masure à Ardouval.

INTRODUCTION

Peu de régions françaises ont été représentées, décrites, peintes ou filmées comme l'a été la Normandie. Grâce à ces témoignages, les paysages normands sont depuis longtemps connus et reconnus par le plus grand nombre et une image collective s'est peu à peu construite au cours des siècles ; une image de campagne, de mer, de patrimoine architectural.

Ces dernières années, un nouveau regard s'est porté sur les paysages urbains liés à la reconstruction et sur les paysages industriels de la vallée de la Seine, chacun traduisant une vision dynamique et moins nostalgique de la Normandie. Il était néanmoins nécessaire de réaliser une monographie complète de ces paysages pour mieux les connaître individuellement, montrer leurs diversités et leurs différences avec les paysages voisins, dans leurs fondements naturels, humains et culturels.

En dressant une véritable carte d'identité de la Haute-Normandie, l'atlas des paysages constitue un document de référence pour une connaissance partagée de nos paysages, de leur histoire particulière et de leurs dynamiques de transformation.

Ces paysages ne peuvent plus être considérés comme la résultante de la juxtaposition des politiques sectorielles et des aménagements privés qui font – et défont – le territoire. Ils doivent désormais, au-delà de la connaissance et de la conscience partagée des enjeux, devenir l'expression d'une ambition politique pour la qualité du territoire.

Conformément à la convention européenne du paysage, des « objectifs de qualité paysagère » doivent être définis pour guider les politiques sectorielles. Ce renversement de perception - le paysage comme enjeu de gestion du territoire et de qualité du cadre de vie et non plus comme résultante - nécessite un travail de fond, porté dans la durée par l'ensemble des acteurs de l'aménagement.

Ce document a été réalisé pour être accessible à tous, abondamment illustré de photographies de terrain et conçu comme un guide pédagogique de lecture du paysage. Il favorise le partage d'une vision commune et invite à redécouvrir, au-delà du regard quotidien, la qualité et la fragilité de nos propres lieux de vie.



Les falaises de la côte d'Albâtre.

POURQUOI UN ATLAS DES PAYSAGES DE LA HAUTE-NORMANDIE ?

Pour mieux connaître les paysages

L'atlas des paysages de la Haute-Normandie est une ambitieuse entreprise lancée par la Région de Haute-Normandie, en collaboration avec la DREAL de Haute-Normandie, le Conseil Général de l'Eure et le Conseil Général de la Seine-Maritime, et l'Europe, partenaires financiers. Il s'inscrit dans la politique nationale menée par le Ministère de l'écologie (MEDDTL) depuis de nombreuses années pour que, progressivement, chaque région dispose d'un atlas des paysages.

Il répond à la demande de la Convention Européenne du Paysage, entrée en vigueur en France le 1^{er} juillet 2006, qui prévoit un engagement d'identification et de qualification des paysages :

« Chaque Partie s'engage :

- à identifier ses propres paysages, sur l'ensemble de son territoire ;*
- à analyser leurs caractéristiques ainsi que les dynamiques et les pressions qui les modifient ;*
- à en suivre les transformations ;*
- à qualifier les paysages identifiés en tenant compte des valeurs particulières qui leur sont attribuées par les acteurs et les populations concernés. »*

Il a pour objectif de mettre à disposition de tous, une connaissance précise des paysages des régions, qui doit nourrir les politiques qualitatives d'aménagement du territoire conduites par l'État, la Région, les Départements ou les groupements de communes dans leurs prérogatives respectives.

Il a aussi pour ambition d'être suffisamment précis, concret et illustré pour orienter les façons de « faire » dans les actions quotidiennes entreprises par les services techniques, les entreprises privées mais aussi les habitants, également acteurs du cadre de vie.



Marais de la vallée de la Rançon.

Pour mieux agir sur les paysages

Le paysage est bien une affaire de culture. C'est par ignorance ou facilité que les actions de transformations du territoire, quelles qu'elles soient, ignorent le contexte dans lequel elles sont appelées à s'inscrire.

S'inscrire dans un paysage, pour une route, un quartier, une extension de village, une maison, un équipement, c'est déjà connaître et reconnaître l'existant : identifier les valeurs qui le composent pour les reprendre à son compte, les intégrer dans la conception et poursuivre ainsi l'œuvre de construction d'un cadre de vie agréable et de qualité.

Dans un territoire modelé par les hommes depuis si longtemps, profondément humanisé, on ne part jamais d'une page blanche. Le paysage est là, constitué, capable d'évoluer - c'est sa nature - mais porteur aussi d'une personnalité qui fait de chaque site un cas particulier qui mérite cette attention à l'existant. L'atlas, dans sa meilleure acception, a vocation à être source d'inspiration pour agir à bon escient.

Le paysage est aussi une affaire de culture partagée. Il n'est la préoccupation principale de personne, mais il est le produit dérivé d'un grand nombre d'actions menées par beaucoup de monde : en ce sens il est le reflet d'une relation des hommes à leur environnement quotidien.

Le maire qui étend sa commune et qui l'aménage, l'habitant qui dépose son permis de construire, qui repeint ses volets ou qui refait sa clôture, l'agriculteur et l'éleveur qui produisent, l'entrepreneur qui s'implante, l'ingénieur et le technicien qui redessinent la route ou le cours d'eau, l'Etat, la Région, les Départements et les collectivités locales, qui réglementent, investissent et subventionnent dans les domaines de l'économie, du logement, de l'environnement, des infrastructures et des équipements, les associations qui prennent part aux débats et influent sur les décisions, sont chacun responsable de la qualité du cadre de vie.

La construction d'un regard partagé sur la qualité du territoire aide à agir, évite les blocages et les confrontations souvent caricaturales entre « protecteurs » et « aménageurs ». Il passe par la mise à disposition d'une connaissance précise là encore accessible à tous. C'est bien la vocation de l'atlas que de contribuer à construire ce regard.



Moutons et ânes entretiennent les pentes enherbées de la Côte Sainte-Catherine à Rouen.

Pour mieux construire le cadre de vie de demain

L'atlas a vocation à préparer la définition d'objectifs de qualité paysagère et leur mise en œuvre.

Extrait de la Convention Européenne du Paysage :

« Objectifs de qualité paysagère :

Chaque Partie s'engage à formuler des objectifs de qualité paysagère pour les paysages identifiés et qualifiés, après consultation du public conformément à l'article 5.c.

Mise en œuvre :

Pour mettre en œuvre les politiques du paysage, chaque Partie s'engage à mettre en place des moyens d'intervention visant la protection, la gestion et/ou l'aménagement des paysages».

Avec un grand nombre d'acteurs de l'aménagement, et des pouvoirs partagés, le territoire de la Haute-Normandie ne peut plus être la seule résultante hasardeuse des actions des uns et des autres. Les meilleurs musiciens rassemblés en un même lieu produiront une épouvantable cacophonie malgré leur talent individuel, s'ils n'ont pas de partition commune. Il en va de même pour le cadre de vie.

Au-delà de la mise à disposition d'une connaissance, l'atlas a ainsi également vocation à préparer un projet d'avenir pour la qualité du territoire, qui oriente les actions, les harmonise et leur donne sens. Une contribution à la construction d'une vision d'avenir et non plus seulement d'un regard.



Les prairies humides inondées en hiver.

COMMENT S'ORGANISE LE CONTENU DE L'ATLAS ?

Le contenu de l'atlas des paysages de la Haute-Normandie se décompose en deux grandes parties :

La première partie CONNAÎTRE

1. Aperçu général : les grands ensembles paysagers de la Haute-Normandie
2. Aperçu détaillé : les unités de paysage de la Haute-Normandie

La deuxième partie COMPRENDRE ET AGIR

1. Les fondements naturels et humains des paysages de la Haute-Normandie
2. Les fondements culturels des paysages de la Haute-Normandie
3. Les valeurs paysagères-clefs de la Haute-Normandie
4. Les dynamiques d'évolution récentes, en cours
5. Les orientations et recommandations pour les paysages de la Haute-Normandie

S'y ajoutent :

- Une bibliographie des ouvrages ayant aidé à l'élaboration de l'atlas.
- Un lexique pour l'explication des termes techniques et des sigles.



Ancienne usine textile Levasseur de Fontaine Guérard dans la vallée de l'Andelle.

QUELS SONT LES INTÉRÊTS ET LES LIMITES DE L'ATLAS ?

L'atlas des paysages de la Haute-Normandie présente plusieurs originalités :

- il a été **conçu pour être accessible à tous**, pour la totalité des données produites, via la mise en ligne sur le site internet de la Région : en ce sens il s'agit d'un véritable outil démocratique d'accès à une connaissance et une culture partagées, sur une question complexe - l'aménagement qualitatif du territoire - qui a vocation à intéresser l'ensemble des citoyens et qui appelle à la clarté pour faire progresser les débats ;
- il **articule les échelles de l'aménagement**, depuis l'échelle stratégique régionale et départementale jusqu'à l'échelle concrète de sites ponctuels, en passant par les échelles intercommunales et communales ; de cette façon, il a vocation à intéresser un maximum d'acteurs, à favoriser le partage d'une vision commune sur les points forts et les points faibles du territoire en matière de paysage, et à rendre concret et illustré l'état des paysages de la région en ce début de 21^{ème} siècle ;
- il propose **une synthèse cartographiée et commentée des grands enjeux** en matière d'aménagement qualitatif du territoire pour la région ;
- l'atlas est **très abondamment illustré** de photographies de terrain, légendées, commentées et repérées sur SIG. De cette façon il est conçu comme **un guide pédagogique de lecture du paysage**, qui aide à déceler les caractéristiques ou les enjeux à partir d'une perception «quotidienne» et banale du territoire qui s'offre aux yeux lorsqu'on le parcourt. Le repérage de ces enjeux sous SIG rend possible en complément la construction d'un «**atlas photographique des paysages**» pour mesurer les dynamiques d'évolution par reconduction des prises de vues géoréférencées ;
- il propose **une représentation numérique en trois dimensions du territoire**, sous forme de blocs-diagrammes, qui permettent une représentation synthétique de chaque unité de paysage ;
- il offre des cartographies pour chaque unité de paysage dont la précision descend à l'échelle du **1/50 000e**, et dont les **référencements sous SIG** rendent possibles leur complément, enrichissement et actualisation ;



Les coteaux crayeux de la vallée de la Seine.

Au total :

- Environ 200 cartographies, schémas et blocs–diagrammes sont dessinés,
- Environ 850 photographies légendées accompagnent le texte.

Pour autant, l’atlas reste bien **un document d’ensemble, dont la vocation d’échelle reste au final régionale**. L’identification d’enjeux à des échelles précises (1/50 000e) n’a pas la prétention de l’exhaustivité : elle vise à faciliter l’articulation des échelles entre les visions globales, stratégiques et politiques, et les visions locales, concrètes et opérationnelles ; elle vise à faciliter le dialogue sur l’action en identifiant des questions concrètes visibles sur le terrain.

Les communes ou les groupements de communes désireux d’information trouveront une introduction à la question du paysage pour l’échelle qui les intéresse. L’atlas les aidera à resituer le territoire communal ou intercommunal dans une logique paysagère plus large et diverse, à prendre la mesure de valeurs paysagères clefs et d’enjeux en première approche. En aucune façon l’atlas n’a vocation à se substituer aux réflexions plus localisées sur un territoire ou plus ciblées sur un thème, comme une révision de document d’urbanisme ou, a fortiori, un projet d’aménagement particulier.

Les syndicats intercommunaux, les pays, les associations, trouveront une matière adaptée à leur échelle de préoccupation, introduisant le travail des chartes paysagères ou des SCOT et favorisant le regard partagé à l’occasion des concertations et sensibilisations à engager.

Les Départements et la Région, ainsi que les services de l’Etat, y trouveront une matière pour alimenter les politiques d’aménagement qualitatif du territoire et les portés-à-connaissance.

Les spécialistes y trouveront moins de matière que dans les publications propres à leurs domaines de compétences, mais l’atlas devrait faciliter l’articulation de leur champ de préoccupation avec celui des autres, autour de la question du cadre de vie. En effet, dans l’atlas, l’aménagement qualitatif du territoire prend une place centrale, croise les champs spécialisés et décroïsonne les logiques sectorielles. Le paysage touche à peu près à tous les domaines de l’aménagement : environnement, hydraulique, urbanisme et logement, transports et déplacements, agriculture et activités économiques, ...



Culture du colza à perte de vue sur le plateau de Saint-André.



LE CONTENU DE L'ATLAS

PARTIE I : CONNAÎTRE



Les coteaux cultivés coiffés d'une ligne boisée conservent des haies arborées en limite de champs.

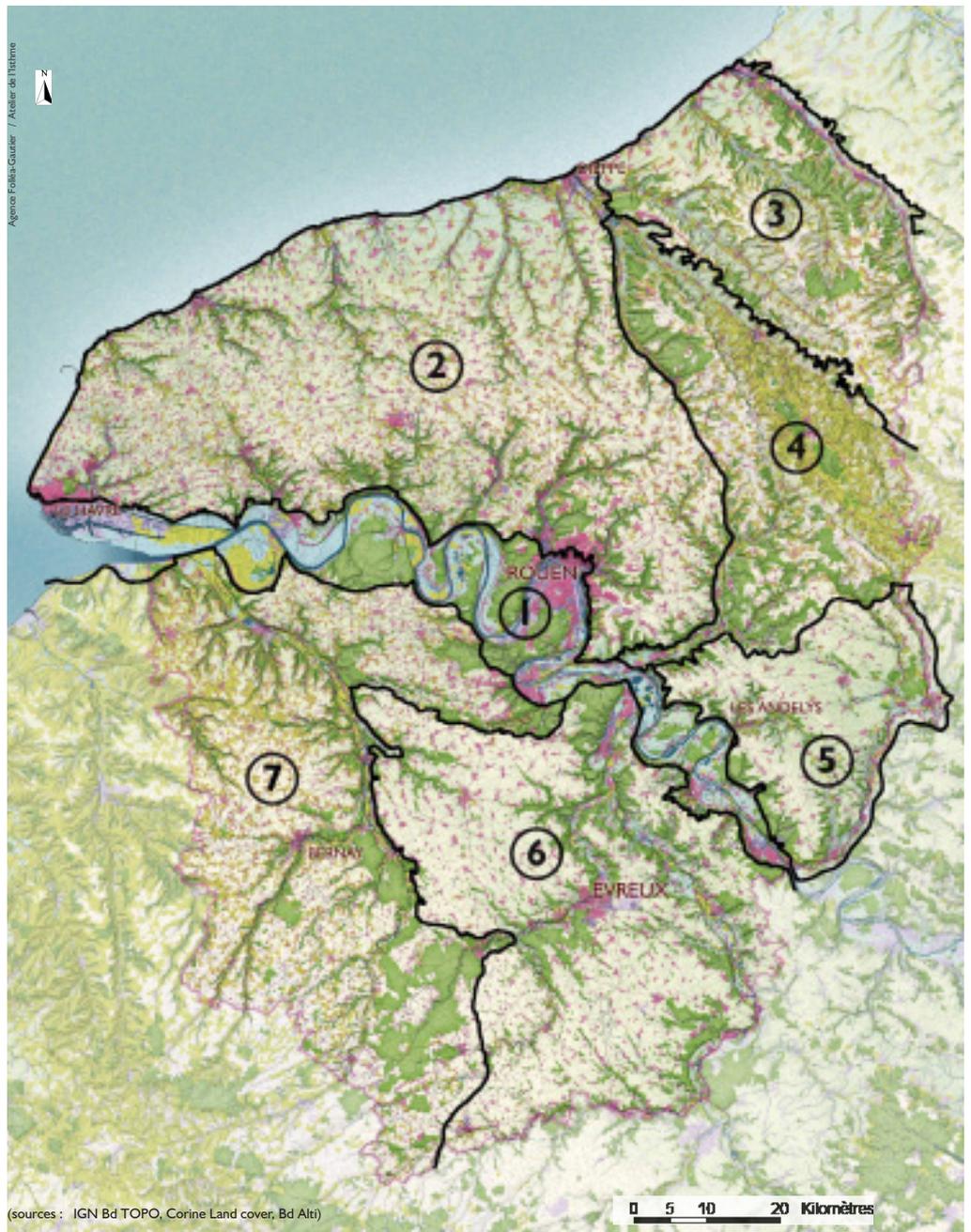
I. Aperçu général : les grands ensembles paysagers de la Haute-Normandie

Cette partie identifie les grands paysages de la région, illustre la très grande variété des paysages rencontrés et aboutit à la carte générale des unités de paysage.

Au final **sept grands paysages** se distinguent sur le territoire de la Haute-Normandie :

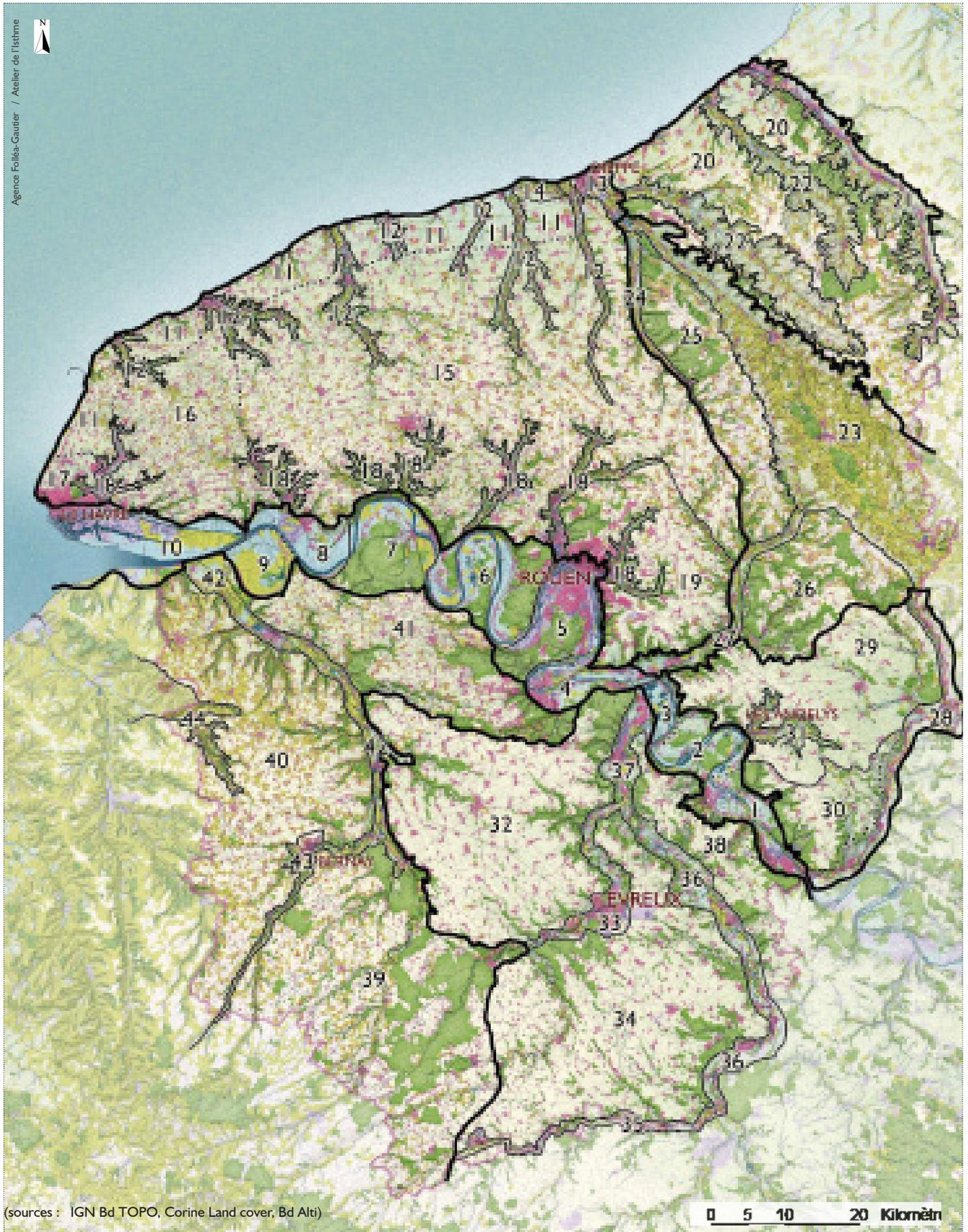
CARTE DES GRANDS ENSEMBLES DE PAYSAGES

- 1 - la vallée de la Seine
- 2 - le pays de Caux
- 3 - le Petit Caux
- 4 - le pays de Bray et le territoire entre Caux et Vexin
- 5 - le Vexin Normand
- 6 - le plateau de l'Eure
- 7 - les pays de l'ouest de l'Eure



LES UNITÉS DE PAYSAGES

Agence Folléa-Gautier / Atelier de l'isthme



(sources : IGN Bd TOPO, Corine Land cover, Bd Alti)

2. Aperçu détaillé : les unités de paysage de la Haute-Normandie

A l'intérieur de chaque grand ensemble, des différences marquantes permettent de distinguer plus précisément les unités de paysage. Elles sont ici différenciées avec le souci d'associer la nécessité de la précision et le besoin de synthèse propres à un atlas d'échelle régionale. Un travail à échelle intercommunale ou communale permettrait d'affiner ce découpage.

L'identification des unités a pour principal objet, rappelons-le, de reconnaître des différences de paysages pour agir de façon plus circonstanciée, plus adaptée au contexte, à une échelle de cohérence (ou d'harmonie) qui assure l'équilibre délicat entre unité et diversité, intérêt général et intérêt particulier. Quarante-quatre unités de paysage ont été identifiées sur le territoire de la Haute-Normandie :

<p>La vallée de la Seine :</p> <p>1 - la vallée de Vernon à Gaillon 2 - les méandres des Andelys 3 - les étangs de Léry-Poses 4 - la boucle d'Elbeuf 5 - la boucle de Rouen 6 - les trois boucles-aval de Rouen 7 - la boucle de Brotonne 8 - les marais de l'estuaire 9 - le Marais Vernier 10 - l'estuaire de la Seine</p> <p>Le pays de Caux :</p> <p>11 - le Caux maritime 12 - les vallées littorales 13 - la vallée de Dieppe 14 - le Cap d'Ailly 15 - le pays de Caux 16 - la pointe de Caux 17 - le pays de Caux au nord du Havre 18 - les petites vallées affluentes de la Seine 19 - le pays de Caux autour de Rouen</p> <p>Le Petit Caux :</p> <p>20 - le Petit Caux et l'Aliermont 21 - la vallée de la Bresle 22 - les vallées de l'Yères et de l'Eaulne</p>	<p>Le pays de Bray et le territoire entre Caux et Vexin :</p> <p>23 - la boutonnière du pays de Bray 24 - la vallée de la Varenne 25 - la forêt d'Eawy et son plateau 26 - le pays de Lyons 27 - la vallée de l'Andelle</p> <p>Le Vexin Normand :</p> <p>28 - la vallée de l'Epte 29 - le plateau du Vexin 30 - le Vexin bossu 31 - la vallée du Gambon</p> <p>Le plateau de l'Eure :</p> <p>32 - le plateau du Neubourg 33 - la vallée de l'Iton 34 - la plaine de Saint-André 35 - la vallée de l'Avre 36 - la vallée de l'Eure de Saint-Georges-Motel à Acquigny 37 - la vallée urbanisée de l'Eure de Louviers à Léry 38 - le plateau de Madrie</p> <p>Les pays de l'ouest de l'Eure :</p> <p>39 - le pays d'Ouche 40 - le Lieuvin 41 - le Roumois 42 - la vallée de la Risle 44 - la vallée de la Charentonne et de la Guiel 44 - la vallée de la Calonne</p>
---	--

LÉGENDE :

-  Limite entre deux grands ensembles de paysage
-  Limite franche entre deux unités de paysage
-  Transition douce entre deux unités de paysage



3. Une unité de paysage

Une unité de paysage est une portion de territoire présentant des caractères de paysage homogènes. L'identification des unités de paysage permet de mesurer la diversité des paysages pour un territoire donné, et d'identifier les traits de caractères qui les différencient.

Sa délimitation procède en particulier de la perception de ses limites sur le terrain, pouvant être constituées par des reliefs, des secteurs urbanisés, un changement de la couverture végétale naturelle, agricole et forestière, changement pouvant être rapide ou progressif.

L'unité de paysage se définit tout autant par ses caractéristiques propres que par comparaison à celle de ces voisins : comme la pièce d'un puzzle, elle ne prend son sens qu'au sein de la mosaïque de paysages d'un territoire plus vaste auquel elle appartient. Les unités de paysage offrent ainsi des bases pour définir et mettre en oeuvre des modes d'aménagement du territoire adaptés et attentifs aux spécificités, et pour contribuer, au travers des actions quotidiennes d'aménagement, à la diversité et à la richesse des paysages héritées de la géographie et de l'histoire. C'est en ce sens que le paysage est un patrimoine vivant.

Chacune de ces unités de paysage fait l'objet d'une description détaillée faisant ressortir leurs caractéristiques principales, ce qui fait leurs valeurs paysagères et les risques et les problèmes qu'elles subissent.

Elles s'organisent en trois chapitres :

- **Situation**
- **Caractéristiques paysagères**
- **Analyse critique, identification des problématiques**

Exemple d'une unité de paysage développée dans l'atlas

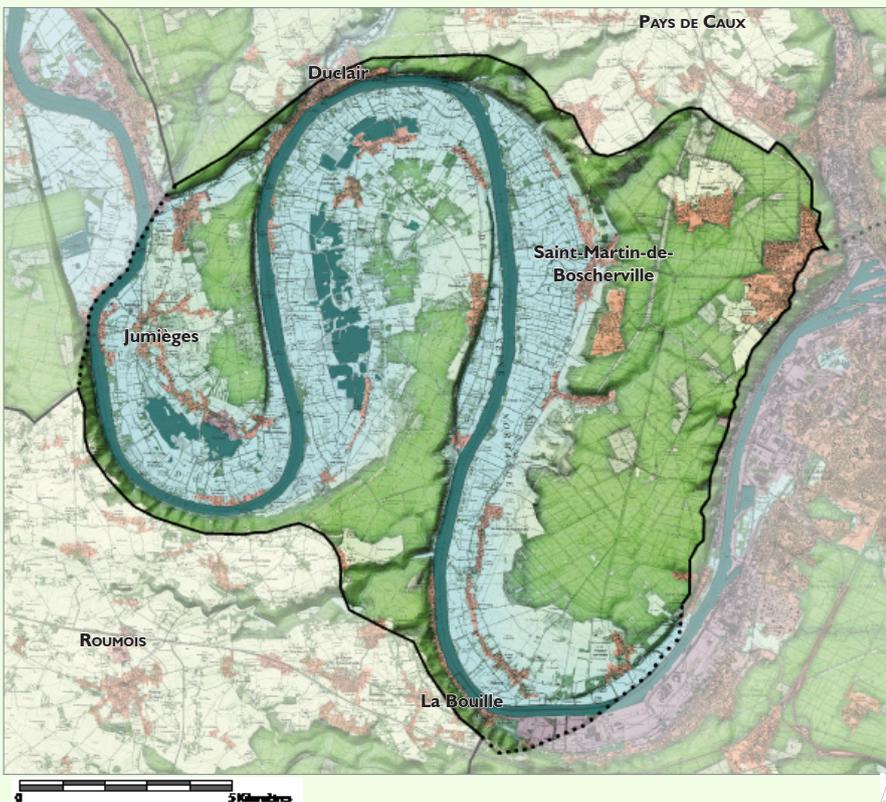
CONTENU DE CHAPITRE «SITUATION»



Les trois Boucles-Aval de Rouen

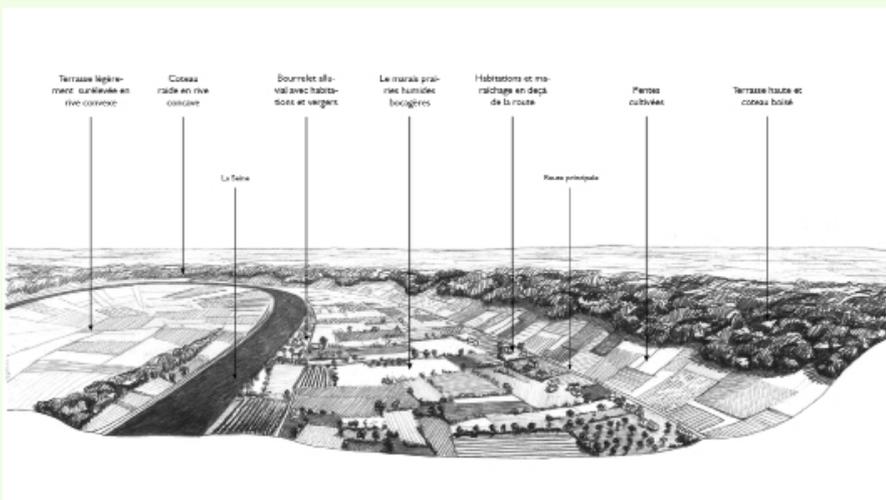
A l'aval de Rouen, passé les derniers grands sites industriels de Grand Couronne, le paysage de la vallée de la Seine se transforme totalement laissant place à une campagne pittoresque et jardinée. Les trois boucles de Seine qui s'enchaînent ne sont plus qu'un territoire dévolu à l'agriculture de plein champ et de verger, au milieu duquel le fleuve s'écoule doucement. C'est aussi un paysage fortement humanisé où les habitations s'alignent le long des routes, à distance raisonnable du fleuve.

Un texte d'introduction situant l'unité de paysage dans un ensemble plus large.



Une carte mettant en évidence les reliefs, l'occupation de l'urbanisation (agglomérée et diffuse) et la couverture végétale (boisée ou agricole)

Carte de l'unité de paysage n°6 : Les trois Boucles-Aval de Rouen



26 Coupe perspective à la hauteur de Saint-Martin-de-Boscherville

Principaux éléments de paysage de l'unité

- Trois boucles serrées qui dessinent des coteaux abrupts et boisés et des plaines humides et cultivées
- Un paysage de campagne aux portes de Rouen
- Une agriculture mixte (vergers, pâturage, cultures et maraîchage) organisée par rapport au fleuve
- Un fleuve canalisé pour la navigation avec des berges bétonnées
- Des forêts au cœur des méandres
- Des implantations bâties linéaires qui s'étirent le long des routes
- Duclair, une ville qui s'ouvre sur le fleuve
- Un patrimoine bâti de qualité
- Les routes de la vallée, des itinéraires de découverte des paysages

CONTENU DE CHAPITRE «CARACTÉRISTIQUES PAYSAGÈRES»

Un paysage de campagne aux portes de Rouen

Sur une courte distance, entre les communes de Val-de-la-Haye, Hautot-sur-Seine, Grand-Couronne et Moulineaux, paysage industriel et paysage de campagne se chevauchent, chaque rive révélant la fin de l'un et le début de l'autre.

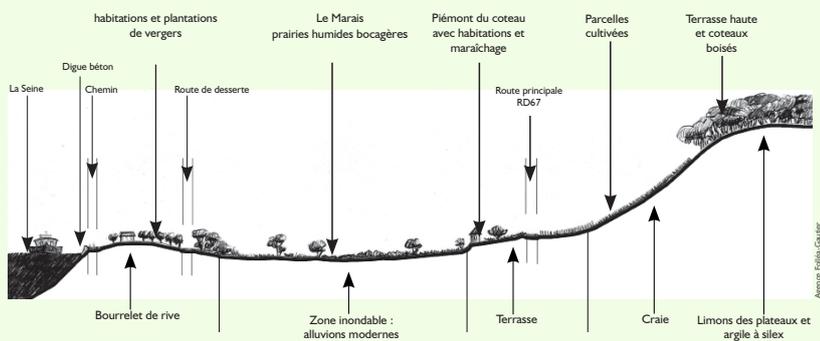
La géographie particulière de la boucle allongée de la Seine dans laquelle la forêt domaniale de Roumare occupe une grande partie du méandre, a créé un rempart puissant à la progression de la ville. Alors que le centre de

Rouen n'est qu'à 8 kilomètres, Saint-Martin-de-Boscherville arbore une image rurale de campagne qui semble bien éloignée de tout centre urbain. Déjà au 19^e siècle, le village de la Bouille symbolise la sortie de la ville. Attirés par ses nombreux restaurants ou guinguettes et grâce au populaire «bateau de la Bouille» qui faisait le lien entre Rouen et la campagne, les rouennais en avaient fait leur lieu de visite privilégiée le dimanche.

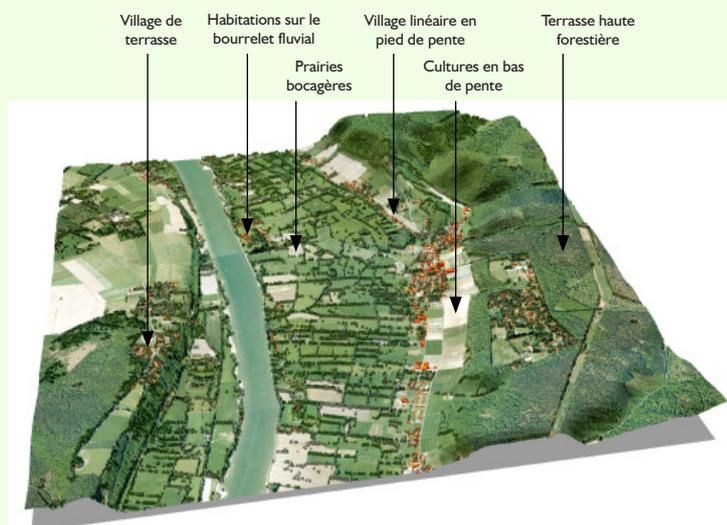
Un texte, rythmé par des intertitres qui résument les éléments essentiels du paysage et accompagné, pour chaque idée-force, d'une photographie légendée.



La Seine à Val-de-la-Haye : un paysage industriel rive gauche, un paysage de campagne rive droite. (2009 - commune de Val-de-la-Haye)



Coupe schématique de la vallée



Bloc-diagramme du secteur de Saint-Martin-de-Boscherville

Les photographies légendées ; des schémas ou des croquis explicatifs.

Un bloc-diagramme résumant les principales caractéristiques paysagères de l'unité

Exemple d'une unité de paysage développée dans l'atlas

CONTENU DE CHAPITRE «ANALYSE CRITIQUE, IDENTIFICATION DES PROBLÉMATIQUES »



Tout au long de la route, s'égrènent de belles maisons entourées de leurs jardins.

Les valeurs paysagères de l'unité de paysage

Le patrimoine architectural et urbain :

- Inventaire, repérage, identification et préservation dans les documents d'urbanisme.
- Encouragement à l'entretien et à la réhabilitation.

Le patrimoine des jardins :

- Préservation de parcelles jardinées contre l'urbanisation.
- Information et animations autour des jardins potagers
- Aide à la plantation et à l'entretien d'essences locales.



Les berges maçonnées mettent peu en valeur le bord de Seine.

La minéralisation des berges de Seine :

- Aménagement et valorisation des berges de Seine.
- Recréation d'une ripisylve sur les berges.
- Maîtrise et organisation de l'accès au public et du stationnement.
- Création de circulations douces et de circuits de randonnées complémentaires.
- Mise en réseau des différents chemins existants et à venir.



Des coupures très étroites entre les villages.

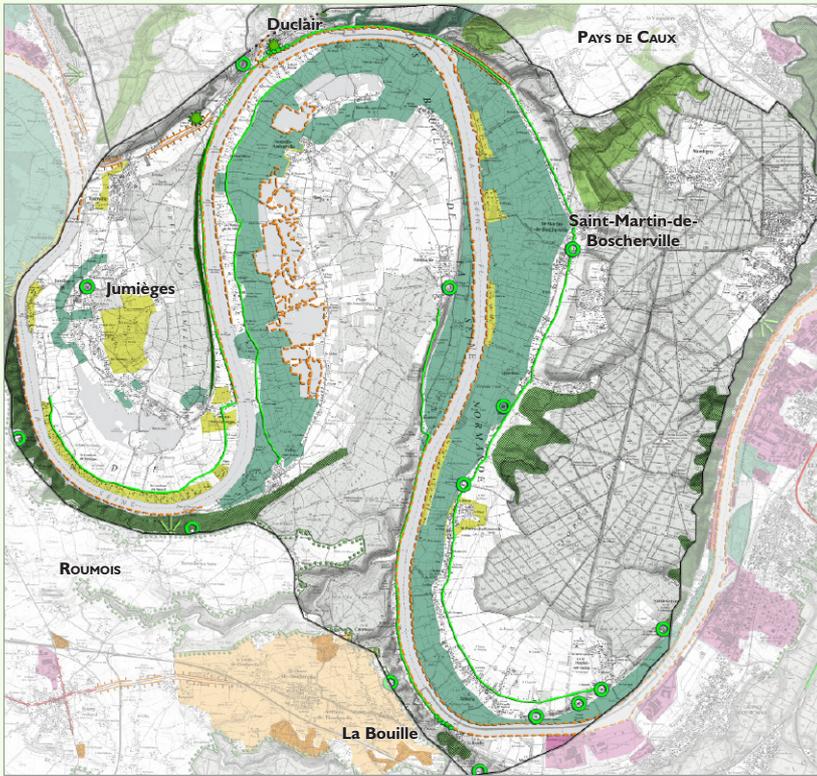
La diminution des respirations entre les villages :

- Maintien des coupures d'urbanisation entre les villages et les hameaux, le long des routes.

Les abords peu soignés des sites d'extraction de la boucle de Berville :

- Valorisation des abords des sites (routes d'accès, limites, clôtures).
- Maintien de la végétation et plantation autour des sites.

Les enjeux de paysage des trois Boucles-Aval de Rouen



Carte des enjeux de paysage des trois Boucles-Aval de Rouen

Légende cartes des enjeux

Valeurs paysagères	Risques et problèmes
<p>LES RELIEFS</p> <ul style="list-style-type: none"> Les coteaux boisés et/ou cultivés Les vallons et les petites vallées Les belvédères et les points de vue <p>LES ESPACES AGRICOLES</p> <ul style="list-style-type: none"> Les structures végétales dans l'espace agricole : haies arborées et bosquets Les prairies et vergers aux abords des villages : les lisières végétales Autres paysages agricoles d'intérêt <p>LES ESPACES NATURELS</p> <ul style="list-style-type: none"> Les espaces naturels humides et leurs structures végétales Les lisières des boisements Les bords de l'eau et les ripisylves <p>L'URBANISATION</p> <ul style="list-style-type: none"> Les sites bâtis, les silhouettes urbaines Le patrimoine bâti Les fronts bâtis <p>LES ROUTES</p> <ul style="list-style-type: none"> Les routes-paysages Les alignements d'arbres 	<p>LES RELIEFS</p> <ul style="list-style-type: none"> Les points de vues panoramiques peu valorisés <p>LES ESPACES AGRICOLES</p> <ul style="list-style-type: none"> Les espaces agricoles menacés <p>LES ESPACES NATURELS</p> <ul style="list-style-type: none"> Les berges minérales et peu plantées La fermeture de espaces naturels humides <p>L'URBANISATION</p> <ul style="list-style-type: none"> Le mitage de l'espace agricole par l'urbanisation Les limites non traitées entre les villes et l'espace agricole Les coupures d'urbanisation sous pression Les espaces publics peu soignés des zones industrielles et d'activités <p>LES ROUTES</p> <ul style="list-style-type: none"> Les traversées de village dégradées par des routes à grande circulation Les coupures d'infrastructures Les entrées de ville abimées et bordées de zones d'activités Les abords des routes non plantés Limite franche d'unité de paysage Limite «floue» d'unité de paysage Limite régionale

Les risques et les problèmes que subissent les paysages liés à des dynamiques de transformations

Pour chacune de ces valeurs paysagères, de ces risques et problèmes énoncés, quelques pistes d'actions sont abordées dans l'idée d'amorcer des mesures concrètes et envisageables dans un objectif de valorisation et de maîtrise des paysages.

- Des photographies d'illustration des principaux enjeux identifiés.
- Une cartographie d'enjeux, reprenant les deux catégories ci-dessus :
 - les valeurs paysagères : enjeux de préservation/valorisation en vert,
 - les risques et les problèmes : enjeux de valorisation/ réhabilitation en orange.

Les analyses critiques et les pistes d'actions ainsi développées n'ont pas l'ambition de l'exhaustivité : elles ont vocation à introduire au débat, à construire un regard critique partagé sur l'état de chaque paysage de la région, à prendre la mesure d'actions concrètes qui pourraient être menées.

Les cartographies, construites sous format SIG, peuvent utilement être complétées à l'occasion des études paysagères menées aux échelles intercommunales et communales, et des révisions ou élaboration des documents d'urbanisme.



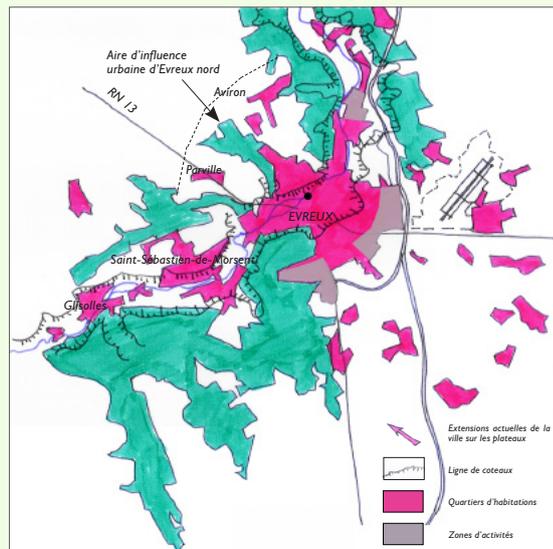
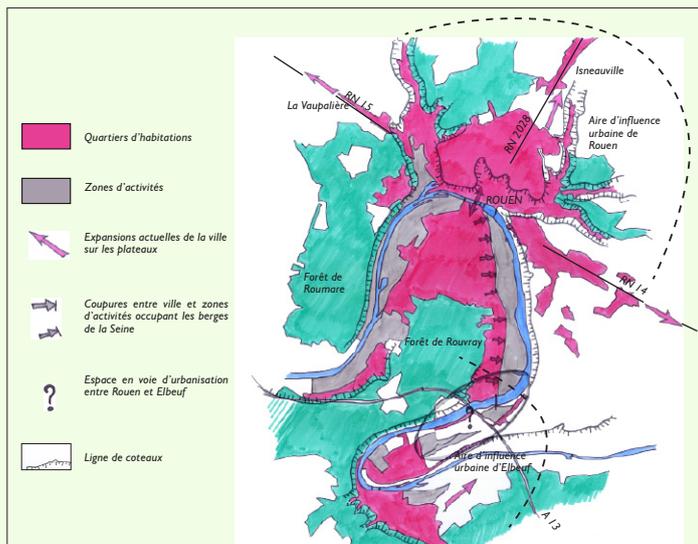
PARTIE 2 : COMPRENDRE ET AGIR

Cette partie cherche à comprendre et expliquer sous forme de synthèse l'origine de la diversité des paysages de la Haute-Normandie, tant dans ses dimensions géographiques, historiques que culturelles.

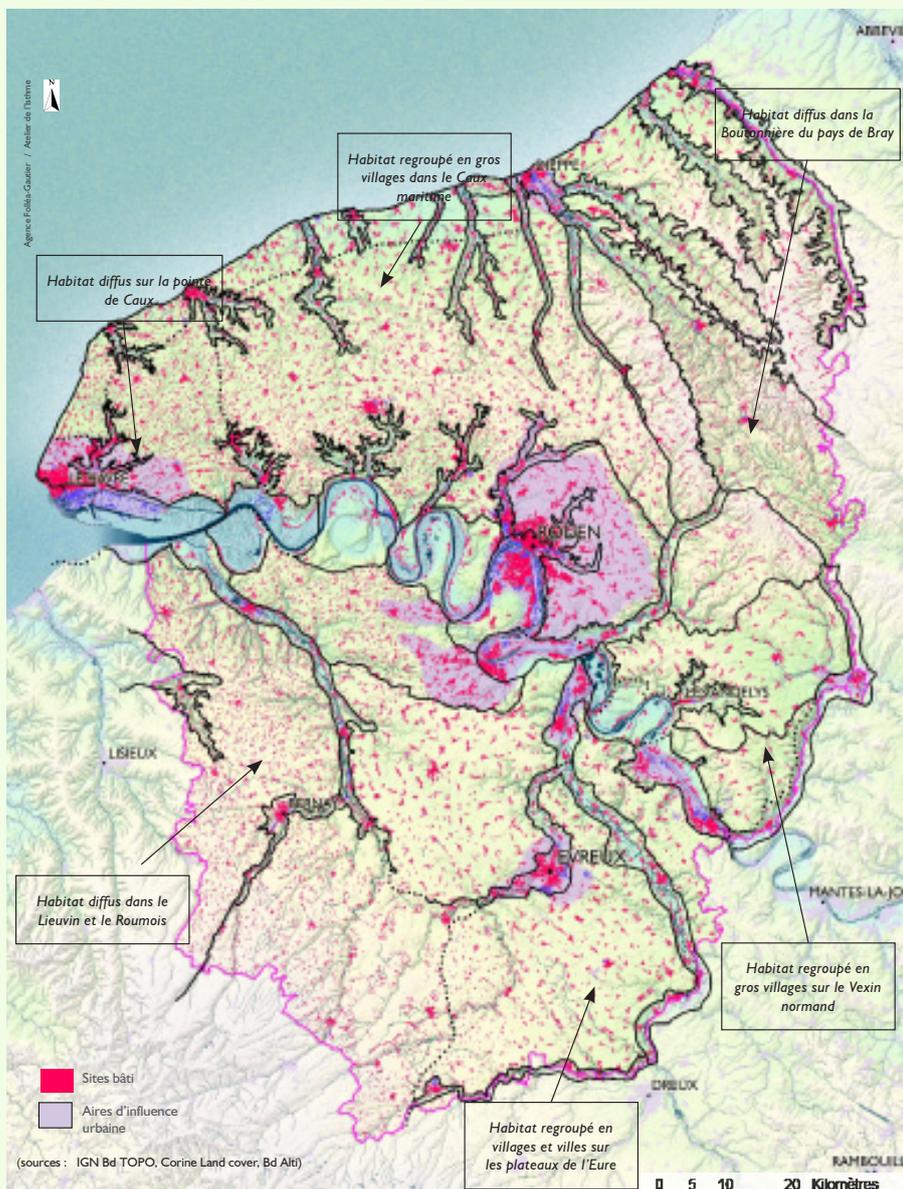
Elle synthétise les enjeux essentiels en matière d'aménagement qualitatif du territoire, en identifiant les forces et les fragilités des paysages de la région : les valeurs-paysagères et les risques et les problèmes au travers de la lecture et l'analyse des dynamiques d'évolution récentes ou en cours.

Elle définit enfin des orientations à l'échelle de la région qui visent à alimenter les politiques sectorielles de l'aménagement du territoire.

Les paysages et l'urbanisation



Rouen et ses aires d'influence urbaine



Carte du bâti et de l'urbanisation

Evreux et ses aires d'influence urbaine

Les villages jardinés



Village de la vallée de l'Epte.

Les villages agricoles



Place enherbée d'un village du plateau de Saint-André.

Les quartiers de la reconstruction



Quartiers reconstruits par l'atelier Auguste Perret au Havre.

2. Les fondements culturels des paysages de la Haute-Normandie

Ce chapitre brosse à grands traits l'évolution de la perception et des représentations des paysages de la Haute-Normandie au fil de l'histoire : une évolution remarquable de la relation sensible d'une époque.

Quelques exemples d'illustrations des paysages de la Haute-Normandie à travers les siècles

Une campagne anglaise dans la vallée de la Seine



Gravures de Turner à Lillebonne 1825. Cette gravure de Turner symbolise le regard que pouvaient avoir les artistes sur les paysages de campagne. Il s'agit ici d'une campagne totalement policée et maîtrisée, offrant un cadre paisible à la petite ville de Lillebonne. Le fleuve, au loin, reste à l'arrière plan avec ses dangers et ses imprévus. Il s'en dégage une image romantique indéniable.

Les paysages de campagne des vallées : une vision plus réaliste



La Seine près de Rouen (Jean-Baptiste Corot - 1830)

En 1658, M.A. Girard de Saint-Amant décrit La Seine hors de son lit, poème dans lequel il évoque les soubresauts du fleuve sauvage.

*« La Seine extravagante
Donc la Seine, en ses grands accès,
Est fâcheuse et hors d'elle-mesme ;
Donc ses désordres, ses excès,
Font devenir le monde blesme.
J'en ay le cœur fort affligé ;
Toutesfois je suis obligé
D'en excuser une partie :
Elle ayme tant mon entretien
Que de son lit elle est sortie
Pour me venir voir jusqu'au mien. »*

Les paysages font parfois l'objet d'une description minutieuse, par exemple dans *Madame Bovary* de Flaubert, qui installe l'atmosphère feutrée de son récit dans la campagne normande :

« Au bas de la côte, après le pont, commence une chaussée plantée de jeunes trembles, qui vous mène en droite ligne jusqu'aux premières maisons du pays. Elles sont encloses de haies, au milieu de cours pleines de bâtiments épars [...]. Les toits de chaume comme des bonnets de fourrure rabattus sur des yeux, descendant jusqu'au tiers à peu près des fenêtres basses ... ». Dans la foulée, des peintres prennent la campagne pour motif. Les couleurs assez ternes dégagent une atmosphère souvent mélancolique.

Les paysages littoraux : la découverte de la mer



Étretat (Claude Monet - 1883)

En 1888, dans *Pierre et Jean*, Guy de Maupassant s'attachera à décrire avec détail les lumières de la mer :

«Ils suivirent un petit vallon en pente, descendant du village vers les falaises ; et la falaise, au bout de ce vallon, dominait la mer de quatre-vingt mètres. Dans l'encadrement des côtes vertes, s'abaissant à droite et à gauche, un grand triangle d'eau, d'un bleu d'argent sous le soleil, apparaissait au loin, et une voile à peine visible avait l'air d'un insecte, là-bas. Le ciel plein de lumière se mêlait tellement à l'eau qu'on distinguait point du tout où finissait l'un et où commençait l'autre»

Les paysages traditionnels et les nouveaux paysages du 21ème siècle



La vallée industrielle aujourd'hui - Cliché : Collection Total Petrochemicals («Le paysage industriel de la Basse-Seine» – l'Inventaire Haute-Normandie – 2008).

Le même site pris en 2008 ne montre plus seulement cette admiration des techniques industrielles, mais aussi une certaine forme d'esthétisme graphique qui fait paysage.



La vallée industrielle en 1950 - Cliché : Collection Total (Le paysage industriel de la Basse-Seine – l'Inventaire Haute-Normandie – 2008).

Aujourd'hui de nouveaux paysages contribuent à identifier la Haute-Normandie, liés notamment à l'industrie. Alors que le 19ème et la première moitié du 20ème siècles étaient marqués par des industries navales, automobiles et pétrochimiques florissantes (le Havre et Rouen ont été les premiers lieux de stockage de pétrole en France), très peu de représentations valorisantes illustraient ces cathédrales de brique ou de béton. La fin du 20ème annonce un déclin de ces activités et les friches industrielles, les ports de commerce moins actifs comme celui de Dieppe, deviennent de nouveaux sujets d'inspiration pour les artistes. Des photographes, des éclairagistes, des metteurs en scène s'emparent de ces monuments gigantesques

3. Les valeurs paysagères-clefs de la Haute-Normandie

Il s'agit d'une synthèse sur ce qui fait la personnalité des paysages de la Haute-Normandie, ce qui peut nourrir les politiques d'aménagement pour poursuivre la construction de cette personnalité.

Les valeurs paysagères-clefs caractérisent et identifient qualitativement les paysages de la Haute-Normandie. Elles permettent de saisir en quoi les paysages haut-normands sont singuliers et se distinguent des autres paysages régionaux. Il ne s'agit pas d'une liste de paysages emblématiques ou remarquables, comme le ferait un guide touristique, mais d'**éléments et de structures du paysage qui contribuent à l'identité du territoire**

haut-normand : des éléments de reliefs, des organisations agraires, des spécificités naturelles, des formes urbaines, des circulations atypiques,...mais aussi des éléments de patrimoine qui parlent de l'histoire des paysages au travers de l'architecture, du découpage parcellaire, des compositions urbaines ou villageoises.

La reconnaissance partagée de ces valeurs est essentielle. Elle permettra de fonder un regard critique sur les processus de transformation des paysages en cours. Elles peuvent également être source d'inspiration pour agir de façon juste dans le territoire et prolonger la construction de la personnalité et de la qualité du paysage haut-normand.

Quelques exemples de valeurs paysagères clefs des paysages de la Haute-Normandie

Des reliefs singuliers qui révèlent le territoire



Les falaises «blanches» d'Etretat au Tréport.

Des paysages de nature accrochés au fil de l'eau et au cœur des grandes forêts



Le fleuve, son ampleur, ses ambiances.

Des paysages bâtis riches d'un patrimoine architectural et urbain



Les sites bâtis : village ou monument situé dans un relief particulier.

La présence d'une agriculture maraîchère et fruitière créatrice de paysages diversifiés

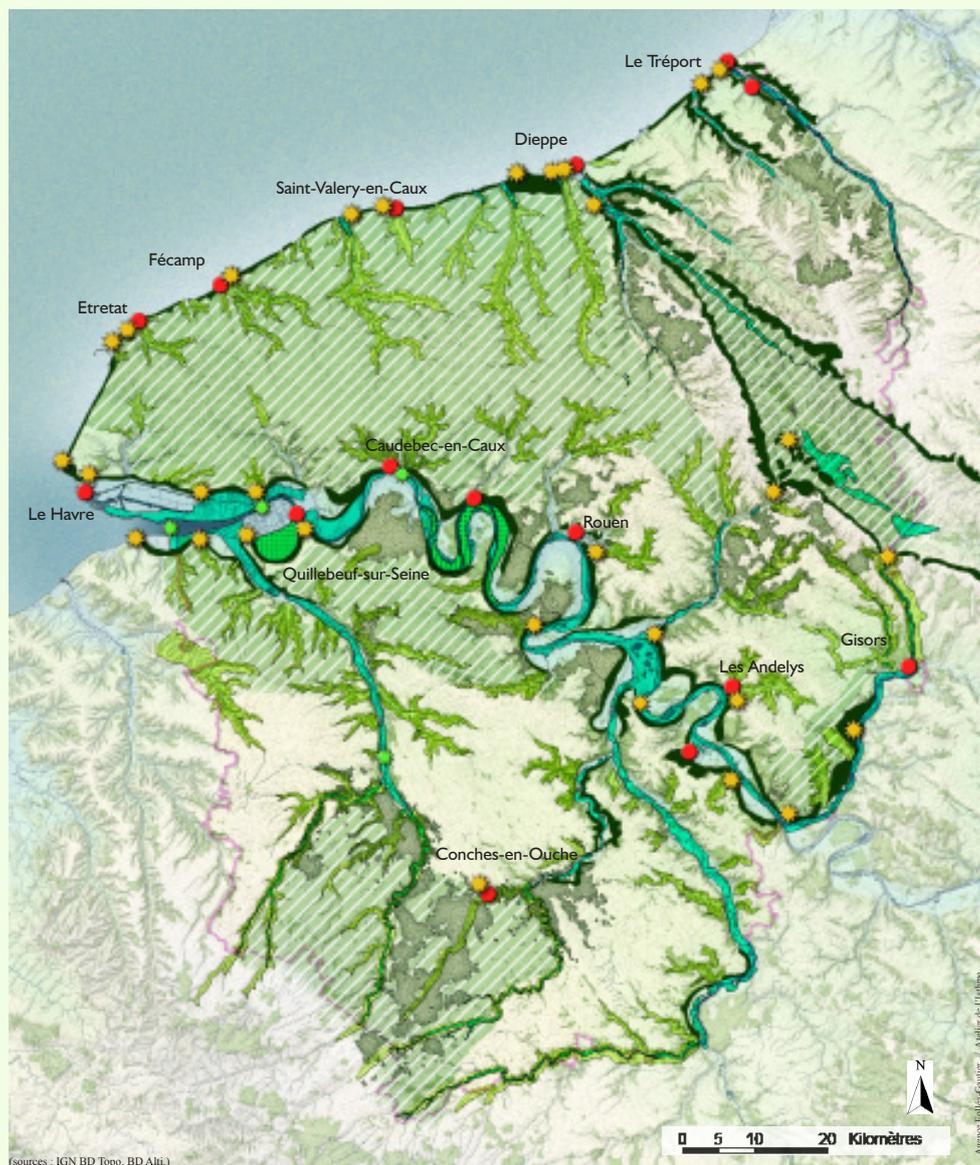


Les prés-vergers.

Huit valeurs paysagères-clefs caractérisent les paysages hauts-normands :

- 1- Des reliefs singuliers qui révèlent le territoire
- 2- Des paysages de nature accrochés au fil de l'eau et au cœur des grandes forêts
- 3- Des paysages des petites vallées, riches d'un patrimoine culturel et naturel
- 4- La présence d'une agriculture maraîchère et fruitière créatrice de paysages diversifiés
- 5- La présence de l'arbre dans les paysages agricoles
- 6- Une image rurale et jardinée des villages et des hameaux
- 7- Des paysages bâtis riches d'un patrimoine architectural et urbain
- 8- Des itinéraires qui favorisent la découverte des paysages

-  Des reliefs singuliers qui révèlent le territoire
Les buttes-témoin, caps, pointes, avancées
-  Des paysages de nature :
- accrochés au fil de l'eau
- au cœur des grandes forêts
-  Des paysages des petites vallées,
riches d'un patrimoine culturel et naturel
-  La présence de l'arbre dans les paysages agricoles
-  La présence d'une agriculture maraîchère et fruitière créatrice de paysages diversifiés
-  Les sites bâtis
-  Les ponts-paysages



Carte des valeurs paysagères-clefs

Des itinéraires qui favorisent la découverte des paysages

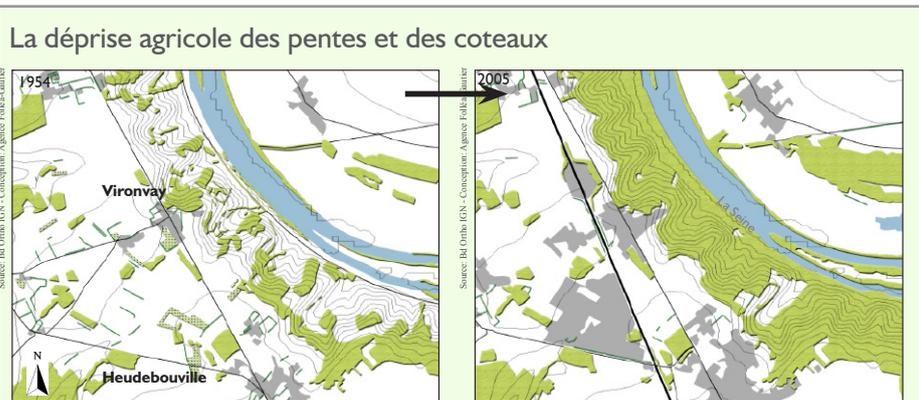


Les ponts-paysage : pont de la vallée de la Risle.

4. Les dynamiques d'évolution récentes, en cours

Les grandes dynamiques de transformation des paysages en Haute-Normandie sont liées à quatre grands facteurs : les pratiques culturelles, l'urbanisation, les infrastructures et les espaces naturels.

Quelques exemples de dynamiques d'évolutions récentes des paysages de la Haute-Normandie

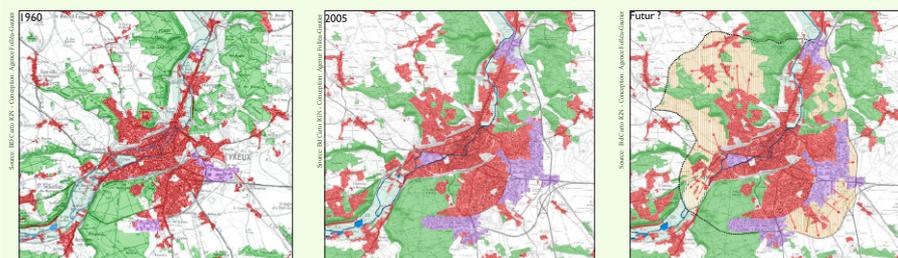


a- Le changement des pratiques culturelles en agriculture qui suit le contexte économique européen

Entre 1954 et 2005, on constate dans le secteur de Vironvay-Heudebouville dans l'Eure:

- une colonisation des coteaux par la forêt,
- un étalement urbain très fort

Une conquête d'urbanisation des plateaux sans limite - exemple d'Evreux



En 1960, la ville a gagné les plateaux nord et sud.

En 2005, la venue de la rocade est a provoqué un fort développement de la zone d'activités, enserrant tout l'est de la ville.

Demain, le projet de la rocade ouest va-t-il ouvrir la boîte de Pandore ? Quel est l'avenir des terres agricoles situées à l'intérieur de la rocade ? (rayé jaune)

La création d'ouvrages d'art emblématiques

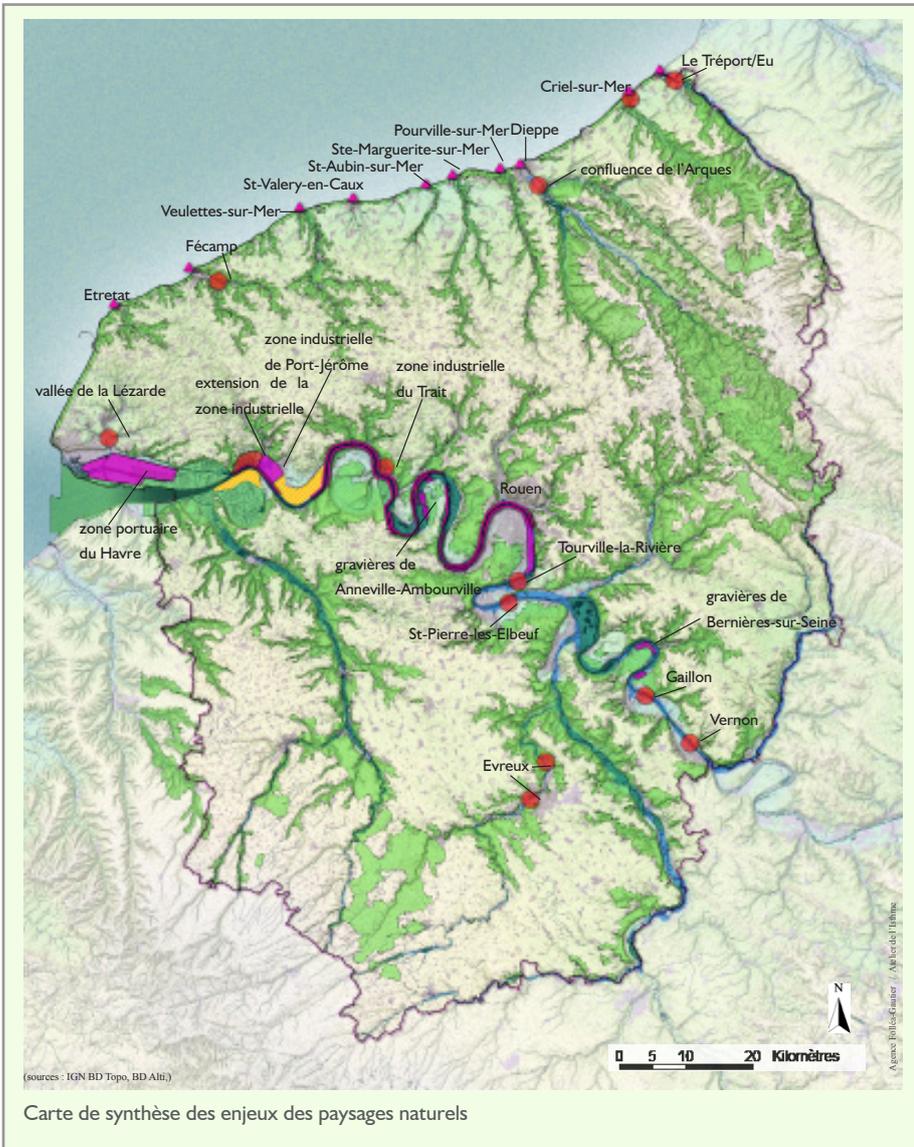


Pont de Tancarville. (2009 - commune de Tancarville)

c- Les nouveaux réseaux de transport et d'énergie dont la progression risque d'être fulgurante

Depuis 60 ans, trois grands ponts ont été créés sur la Seine en aval de Rouen : Tancarville, Brotonne, Normandie. Par leur ampleur, ils permettent de mieux appréhender la largeur du fleuve. Ils offrent aussi une autre possibilité de percevoir le paysage de la Seine et de son estuaire. A ce titre, on peut parler de ponts-paysage.

Un exemple de carte d'enjeux des paysages naturels de la Haute-Normandie



Ces dynamiques peuvent engendrer des problèmes pour les paysages, notamment dans l'implantation des nouveaux projets, dans les aménagements des abords ou dans la disparition de certaines valeurs paysagères.

Au regard des valeurs paysagères identifiées, ces dynamiques sont analysées de façon critique pour les considérer comme «valorisantes» ou «dévalorisantes» pour les paysages. Émergent ainsi les enjeux : les risques, les problèmes et les opportunités, en matière de paysage, liés à ces dynamiques.

Légende :

-  Une dénaturation des bords de l'eau par le durcissement des berges et du littoral.
-  La diminution des zones humides au bénéfice de l'agriculture et des zones bâties.
-  La diminution des zones humides par le développement des sites industriels et des gravières.
-  Une fragilisation des espaces de nature par la pression des extensions urbaines.
-  La prise en compte croissante du patrimoine naturel : Znieff, Natura 2000, Zico, Réserve naturelle, ENS, propriété du conservatoire du littoral et forêts de protection.

Le durcissement des berges et la création d'ouvrages hydrauliques peu valorisants (digues, buses, bassins)



Des digues de béton toujours plus grandes pour protéger des constructions trop proches de la mer : qui mérite d'être protégé : le littoral ou la maison ? (2009 - commune de Bruneval)



A Mesnil-Val, la route bitumée et le mobilier à caractère routier font oublier le paysage naturel de la plage et des falaises. (2009 - commune de Criel-sur-Mer)

d- L'attractivité et la gestion des espaces naturels dont les enjeux peuvent être parfois contradictoires.

Depuis la seconde guerre mondiale, les projets d'aménagement du littoral et de la Seine se sont multipliés et ont entraîné un bétonnage massif. Cela a eu pour effet de durcir ces paysages de l'eau.

Antérieurement, la poldérisation des estuaires et le busage des fleuves à leur embouchure auraient déjà eu pour effet de diminuer la surface des zones humides en Haute-Normandie.

5. Les orientations et recommandations pour les paysages de la Haute-Normandie

Des « objectifs » sont dégagés, en nombre restreint, qui constituent chacun un axe possible pour une politique de paysage à l'échelle tant régionale que départementale. Ces objectifs sont précisés par l'identification d'actions et de principes d'actions possibles, qui permettent de les rendre plus concrètes et de nourrir un regard partagé sur les façons de faire.

L'atlas des paysages de Haute-Normandie est structuré autour de quatre orientations : la première s'intéresse aux espaces agricoles, la deuxième touche à l'habitat et aux activités, la troisième concerne les espaces de nature et enfin la quatrième s'occupe des infrastructures de déplacements. Pour autant, la plupart des principes d'actions proposés pour décliner ces orientations cherchent à renouer des relations entre ces quatre grands thèmes pour les associer et les marier harmonieusement.

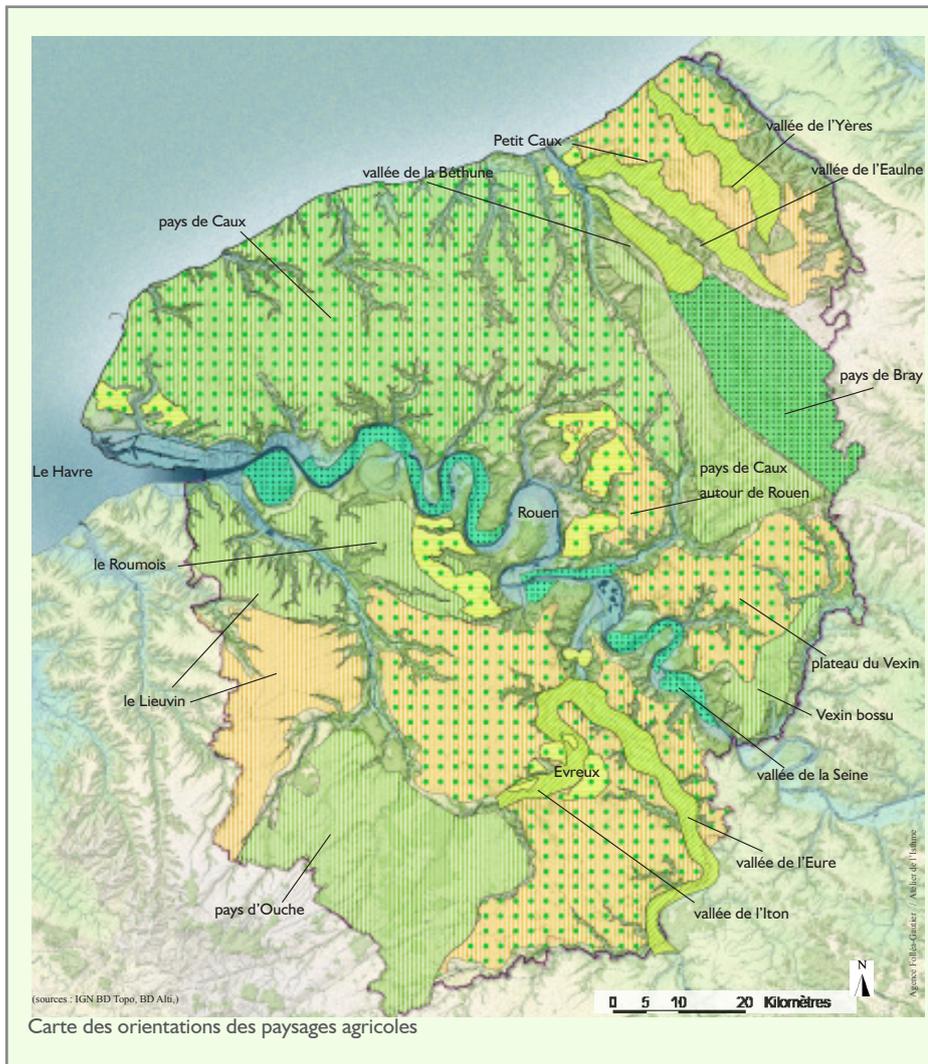
C'est dans l'association harmonieuse et cohérente de ces différents éléments que se situe le cœur de la question du paysage ; c'est par là que l'aménagement spatial du territoire sera d'avantage qualitatif. Travailler à la relation entre les espaces plus qu'aux espaces eux-mêmes revient à centrer l'attention sur les marges, les franges, les lisières, les coutures, qui manque tant à la cohésion et à l'harmonie des territoires.

Autant d'espaces négligés par l'excès des sectorisations des politiques, dont le paysage, par essence transversal, fait les frais. Ce paradoxal « recentrage aux marges » doit permettre de nourrir les visions prospectives communes et les façons de mieux « faire » le territoire.

L'atlas des paysages propose donc quatre orientations pour une qualité de cadre de vie en Haute-Normandie, partagée par tous, vivante et évolutive :

- Orientation 1 :
pour des pratiques agricoles qui renforcent la diversité paysagère.
- Orientation 2 :
pour un développement urbain qui prolonge la qualité patrimoniale existante.
- Orientation 3 :
pour une reconnaissance de la richesse des espaces de nature.
- Orientation 4 :
pour une prise en compte des paysages existants dans l'aménagement des nouveaux réseaux de transport et d'énergie.

Un exemple de carte d'orientation pour les paysages agricoles de la Haute-Normandie



Légende :

- Donner sa place à l'arbre dans l'espace agricole contemporain.
 - Identifier, inventorier et préserver l'existant : réseaux de haies, arbres isolés, vergers, bosquets et petits bois.
 - Réintroduire des structures végétales compatibles avec l'espace agricole.
 - Retrouver des cœurs végétaux autour des villages.
- Maintenir des surfaces en herbe et renforcer leur présence aux abords des cours d'eau.
- Soutenir l'agriculture dans sa diversité et encourager le développement de filières ou de productions génératrices de richesses paysagères.
 - vallée de la Seine
 - pays de Bray
- Pérenniser et valoriser les paysages agricoles aux portes des villes en soutenant une agriculture diversifiée en symbiose des quartiers urbains.

Un exemple de principe d'action pour les paysages agricoles développés dans l'atlas

Donner sa place à l'arbre dans l'espace agricole contemporain



Un seul arbre isolé peut parfois redonner une échelle à tout un paysage.

Réintroduire des structures végétales compatibles avec l'espace agricole, si possible génératrices de revenus pour les exploitants et compatibles avec la PAC. Grâce à ces structures végétales, réintroduire de la biodiversité au cœur des territoires des grandes cultures, favoriser les continuités écologiques. Souligner la présence de l'eau et gérer les zones d'épanchement des crues. Retrouver le repérage des anciennes marnières et béttoires (anciennes cavités susceptibles d'effondrement). Cette action concerne prioritairement le plateau du Vexin, le Petit Caux, les plateaux du Neubourg et de Madrie, le pays de Caux au nord du Havre et autour de Rouen.



- Région Haute-Normandie, maître d'ouvrage
- DREAL de Haute-Normandie
- Conseil Général de l'Eure
- Conseil Général de la Seine-Maritime
- Europe

Equipe de conception

*Conception, rédaction et illustration de l'atlas,
réalisation de la présente plaquette*

- **Agence Folléa-Gautier, paysagistes - urbanistes**

100 avenue Henri Ginoux - 92120 Montrouge

Tel : 01 47 35 71 33

Web : www.follea-gautier.com

- **Atelier de l'Isthme, cartographie SIG**

7, place de la Mairie - 91800 Brunoy

Tel : 09 54 99 98 54